
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 20 JUIN 2023

N° 23-00693 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, le candidat dont le nom
suit, est déclaré admissible au concours professionnel de
recrutement de cinq (05) élèves Chirurghiens-Dentistes
Spécialistes, session 2023.

Il s'agit de :

CHIRURGIENS-DENTISTES SPÉCIALISTES

ADMISSIBLE

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	LAMIEN YANZON	371493	B10552175	09/09/90

Arrêté la présente liste à 1 nom(s).

Par ailleurs, le candidat admissible a dix (10) jours ouvrables,
à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour
déposer son dossier physique, à la Direction des Ressources Humaines
du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
le Secrétaire Général



Hamidou
Hamidou SAWADOGO

Officier de l'Ordre de l'Étalon